



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – cinq, le 13 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 08 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Patrick GUIGNIER, Lucie BALMET, Marijane GEISLER, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT, Michel MARTOIA, Valérie ESCOFFIER.

Excusés : Sandrine BOSCARO, Emile BUCH pouvoir à Michel JEANNIN, Michel PLEUCHOT pouvoir à Marijane GEISLER.

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_01_13102025

01. Convention d'occupation du domaine public 2025-2026 – Ancienne école de Nantizon – Association « Université Inter-Ages du Dauphiné »

Madame le Maire rappelle les conventions d'occupation du domaine public avec l'UIAD depuis 2020 visant l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon (2 salles de classes + sanitaires tous les jours de la semaine sur les périodes scolaires).

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Madame le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec l'UIAD pour l'année scolaire 2025-2026 dans les mêmes termes que la précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'UIAD pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon, année scolaire 2025-2026,

Maintient le montant de la redevance annuelle à 3 100 €,

Dit que le planning annuel qui définit les plages d'utilisation sera fourni à la commune au 1er septembre 2025.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 15 octobre 2025.*

Le Maire, Valérie CHALLON.



Le Maire

Valérie CHALLON

